



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **mardi 7 avril 2026** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Éric Bédard, conseiller
Monsieur Michel Tremblay, conseiller
Madame Mélanie Montcalm, conseillère
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller
Madame Julie Champagne, conseillère
Madame Dominique Tremblay, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Louise Sisle, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance extraordinaire du 7 avril 2026

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 7 avril 2026

3. CONSEIL

3.1 Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

5.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

8155.04.26

1.1. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Considérant que le quorum est constaté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Montcalm

Il est résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



8156.04.26

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm

APPUYÉE DE : Monsieur Éric Bédard

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. CONSEIL

8157.04.26

3.1. COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Attendu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les organismes municipaux de Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Germain-de-Grantham désirent présenter un projet d'Étude d'opportunité et de faisabilité d'une mise en commun structurante de leurs Services de sécurité incendie dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne

APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Boisvert

Il est résolu :

Que le Conseil :

- S'engage à participer au projet d'étude d'opportunité et de faisabilité d'une mise en commun structurante des services de sécurité incendie;
- Accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Nomme la Ville de Drummondville, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Désigne le conseiller monsieur Michel Tremblay et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Sisle pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question concernant la séance extraordinaire.



8158.04.26

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

5.1. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Tremblay
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Montcalm

Il est résolu :

Que l'assemblée soit levée à 18 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sisa,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond,
Maire